



Assurer sa maison suite à des travaux de gros oeuvres

Par **dragonfly**, le **24/06/2009** à **21:27**

Bonjour, je souhaite faire moi même certains travaux de gros oeuvre dans ma maison (plomberie, électricité), mon assureur m'a indiqué qu'il ne m'assurait pas si je faisais ces travaux moi même : est-ce normal ? tous les assureurs réagissent-ils ainsi ? si je demande une expertise de mes travaux par un cabinet qui indiquerait la conformité des travaux, mon assureur peut-il m'assurer ? Merci pour vos réponses.
Cordialement

Par **aie mac**, le **24/06/2009** à **21:36**

bonjour
électricité et plomberie ne sont pas gros-oeuvre, mais lots techniques de second oeuvre. votre assureur est libre de vouloir ou pas vous assurer, et de choisir ses risques comme vous l'êtes de choisir votre assureur.
il est sans doute échaudé de devoir payer des sinistres dégâts des eaux causés par des installations de bricoleurs.

Par **dragonfly**, le **24/06/2009** à **21:50**

merci pour votre réponse....
Cordialement